

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 22 (1930)
Heft: 3

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mouvement ouvrier

BOIS ET BATIMENT. Le mouvement des salaires des maçons et manœuvres des sections de Zurich et de Bâle a eu, spécialement dans cette dernière localité, un fort mauvais début par suite de l'intervention des communistes dans les affaires de la fédération; cette intervention compromet le succès du mouvement et brise l'unité au sein de l'organisation. Le 22 janvier, le comité central a édicté des directives concernant les mouvements de salaires, en invitant les membres à les accepter. En outre, il a été décidé de refuser l'intervention d'instances non autorisées dans toute question touchant essentiellement la Fédération. Lors de l'assemblée générale de la section à Bâle, il y eut de vives discussions entre les fonctionnaires syndicaux et les communistes. Le Comité de la section, dans ses propositions, ne prétendait pas à plus de fr. 1.80 pour les maçons, fr. 1.50 pour les manœuvres et fr. 1.20 pour les porteurs de mortier, comme revendication de gain, car des revendications plus importantes eussent été faites sans succès pour le moment. Malgré cela, quelques communistes proposèrent d'autres revendications soit fr. 2.— pour les maçons et fr. 1.80 pour les manœuvres. Ces propositions corruptrices furent acceptées par la majorité. On essaya ensuite de congédier de vieux fonctionnaires. Les membres responsables se refusèrent à mettre la proposition à exécution et ils déclinèrent la politique aventureuse des communistes, dont le désir de maintenir les salaires de la classe ouvrière est moins grand que celui de renforcer les rangs de leur parti. Il est à espérer que cette saine manière de voir sera celle de la majorité, que ce travail de dissolution prendra fin et que les sections ne seront plus entravées dans leur marche en avant.

COMMERCE, TRANSPORTS ET ALIMENTATION. Les chauffeurs de taximètres des entreprises Welti-Furrer S.A. et Winterthur, au nombre de 140, sont entrés en grève le 21 décembre 1929. Des négociations au sujet d'un contrat de travail collectif étaient engagées avec ces deux entreprises depuis l'automne dernier. Le contrat en vigueur depuis deux ans avait été résilié par les chauffeurs pour la fin de l'année en vue d'obtenir quelques améliorations. Les principales revendications portaient sur la suppression du système de salaire fixé d'après le montant des recettes, l'adoption d'un salaire de fr. 14.— par jour, la réduction du travail de nuit et la réglementation du temps nécessaire pour prendre les repas. Les patrons firent répondre par l'Union des arts et métiers qu'ils refusaient d'entrer en pourparlers et demandaient le maintien du contrat collectif en vigueur jusqu'alors sans aucune modification. Quelques jours après, chaque chauffeur reçut de son patron une « déclaration » qu'il devait signer immédiatement, faute de quoi son engagement serait résilié pour la quinzaine. La déclaration spécifiait que le chauffeur était prêt à travailler aux anciennes conditions, mais toutefois avec un contrat individuel et non plus collectif. Il s'agissait par là d'intimider les ouvriers et d'écartier du même coup l'ingérence du syndicat dans la fixation des conditions de travail. Les ouvriers ne voulurent pas céder à l'intimation et répondirent individuellement par une demande de contrat collectif. Les patrons durent donc entrer en pourparlers avec la F.C.T.A. L'entente se fit sur certains points, mais il fut impossible de s'entendre au sujet des questions essentielles.

Les patrons prétendirent qu'il leur fallait une semaine de réflexion au sujet des salaires. En réalité, ils voulaient s'assurer leur personnel durant les fêtes de fin d'année. Ne voulant pas être dupes de cette manœuvre, les ouvriers cessèrent le travail unanimement. Les mesures de lutte auxquelles recoururent les patrons constituant une rupture du contrat qui était encore en vigueur, les chauffeurs ne se crurent pas obligés de le respecter non plus. Avant toutes

choses les patrons auraient dû recourir au tribunal arbitral prévu au contrat. Après 4 jours de grève, il y fut mis provisoirement fin à la suite de l'intervention de l'Office cantonal de conciliation. Celui-ci proposa d'accorder une réduction de la durée du travail de nuit en modifiant le système de roulement des équipes mises à disposition du public dès 2 heures du matin; d'élever de 10 à 11 fr. la garantie du salaire journalier; le maintien du contrat collectif et l'obligation pour les patrons d'entrer en pourparlers avec l'organisation ouvrière. Le résultat matériel de ce mouvement ne se manifestera qu'après la conclusion du nouveau contrat collectif. Ce qui est à retenir, c'est la belle attitude dont fit preuve un groupe syndical relativement jeune en face des intimidations et des manœuvres patronales.

COMMERCE, TRANSPORT ET ALIMENTATION. Le personnel de la Laiterie agricole de Lausanne s'est mis en grève fin décembre dernier pour protester contre l'attitude de son directeur qui, malgré ses promesses d'appliquer de meilleures conditions de travail, faisait la sourde oreille depuis plus d'un an. Les ouvriers demandaient un salaire supérieur à fr. 9.—, une durée du travail plus courte et le respect du règlement communal. Après quelques jours de grève, les ouvriers durent reprendre le travail sans avoir obtenu le contrat collectif demandé. Néanmoins, la grève ne fut pas sans résultat: L'engagement des nouveaux ouvriers se fait maintenant sur la base de fr. 10.— par jour au lieu de fr. 9.—. Les jeunes ouvriers ont obtenu dès le 1er février une augmentation de salaire de fr. 10.— par mois et les ouvriers plus âgés de fr. 20.— par mois. La semaine de travail est fixée à 60 heures au maximum par semaine au lieu de 12, 13 et même 14 heures par jour, comme c'était le cas jusqu'ici. En outre, le règlement communal sur la protection des ouvriers est maintenant appliqué dans la maison.

A Genève, les ouvriers boulangers-pâtissiers ont engagé un mouvement, en vue d'améliorer leurs mauvaises conditions de travail. Pour de longues heures de travail, les ouvriers ne reçoivent que 40, 50 ou 60 francs par mois. L'association patronale refuse de traiter avec le syndicat des ouvriers boulangers, ainsi qu'avec l'Union des syndicats de Genève. Notons que durant l'année 1929 plus de 70 plaintes ont été déposées pour violation des lois de protection ouvrière.

Les organisations ouvrières préparent leurs moyens de lutte. Pour le moment, elles recommandent à la population de se servir dans les magasins de la Coopérative, où le personnel est bien traité.

METALLURGISTES ET HORLOGERS. Les ouvriers de la maison Afholter, Christen S. A., à Bâle, sont en grève depuis quelques semaines par suite de différends au sujet d'une pause de 12 minutes le matin pour une collation. On conviendra qu'il ne s'agit pas là d'une raison suffisante pour décréter une grève aussi coûteuse. Mais le prétexte suffit au groupe communiste des ouvriers de cette maison. Tout le personnel fut donc contraint de participer à la grève, bien que les chances de réussite de la revendication aient été bien illusoires. Ces sortes de mouvements et les conditions d'organisation de cette entreprise sont tout à fait typiques aux communistes de Bâle. Les ouvriers de cette maison forment 4 groupes, les communistes, les syndiqués libres qui font partie de la F.O.M.H., les chrétiens-sociaux et un groupe qui n'est pas organisé du tout. Il est dès lors compréhensible que cette grève commença par s'effriter. Les chrétiens et les non-organisés reprisent le travail, ce qui porta au mouvement engagé si malheureusement le coup fatal. Il est triste de constater une fois encore le sort réservé à la classe ouvrière, par des éléments irresponsables, mais les meneurs communistes s'en soucient fort peu.

Les ouvriers métallurgistes faisant partie de la F.O.M.H., qui n'ont jamais reconnu la grève, mais qui ont dû y participer de force par la terreur communiste ont décidé de reprendre le travail. Finalement, une organisation syndicale n'a pas à se plier à la dictature du comité du Parti communiste. Quelques jours après, les communistes repritrent aussi le travail.

RELIEURS. La dernière assemblée de délégués a adopté deux propositions tendant à l'amélioration des dispositions statutaires relatives aux secours de chômage. Une votation générale des membres a eu lieu à ce sujet en décembre; elle a donné le résultat suivant: 733 voix pour les modifications proposées et 302 voix contre. C'est une belle preuve de solidarité à l'égard des collègues en chômage.

La première proposition assure aux chômeurs un secours de 50 pour cent du salaire aux célibataires et le 60 pour cent aux mariés. La durée des secours est de 80 jours dans une période ininterrompue de 52 semaines. Un maximum est fixé dans toutes les classes de cotisations.

Le seconde proposition garantit aux membres, qui n'atteignent pas le 50 pour cent ou respectivement le 60 pour cent du maximum fixé comme secours journalier, un secours supplémentaire prélevé sur la caisse générale de la fédération. Une cotisation spéciale est fixée pour le versement de ce supplément de secours. Ces propositions entrent en vigueur dès le 1^{er} juillet 1930.

TYPOGRAPHES. Une votation générale a été organisée dans la fédération des typographes au sujet de la modification de trois articles des statuts. Elle a eu lieu le 20 décembre. Ces modifications furent adoptées à une grande majorité. Voici en quoi consistent les propositions adoptées: 1^o Il n'est pas demandé de cotisations aux membres devenus chômeurs sans qu'il soit de leur faute, et qui n'ont cependant pas droit aux secours de chômage. Il n'est pas prélevé non plus de cotisations des membres faisant une première école de recrues en qualité de sous-officier. 2^o La cotisation hebdomadaire de chômage est fixée de fr.—20 à fr. 1.— au lieu de fr.—30 à fr. 1.—. 3^o Les clauses de démission de la caisse-maladie et invalidité sont rendues conformes aux statuts fédératifs. Ces nouvelles dispositions statutaires sont appliquées dès le 1^{er} janvier 1930.

VETEMENT ET CUIR. La fédération des ouvriers du vêtement et du cuir a introduit les vacances payées pour les ouvriers et ouvrières occupés chez les marchands tailleur sur mesure. Une entente concernant les vacances conclue entre les employeurs et les fédérations des employés a été acceptée à une grande majorité. Aux termes de cette entente, un ouvrier obtient deux jours de vacances après 2 années de service, le maximum est de 6 jours. Cette entente est en vigueur depuis le 1^{er} janvier avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1925 et représente une partie du contrat suisse du travail et des salaires, lequel a été prolongé de 2 ans, soit jusqu'au 31 mars 1932.

CARTEL SYNDICAL CANTONAL NEUCHATELOIS. Le rapport pour 1929 signale une recrudescence du chômage atteignant surtout l'industrie horlogère. La caisse de chômage de la F.O.M.H. a versé pour fr. 254,131.— de secours à 1911 chômeurs. La plus forte somme a été versée par la section de La Chaux-de-Fonds: fr. 215,911.— à 1491 chômeurs, soit une moyenne de fr. 144.— par chômeur. Puis, vient Le Locle avec fr. 19,149.— à 203 chômeurs, fr. 94.— par chômeur en moyenne, et Neuchâtel, où le montant des secours a été de fr. 7850.— pour 71 chômeurs et fr. 110.— en moyenne. Les sections du bois et bâtiment ont eu 370 chômeurs, auxquels il a été versé fr. 46,158.— de secours. Il a été versé en 1929 aux chômeurs de toutes les professions dans le canton une somme de fr. 309,104.—.

Le nombre des affiliés aux organisations syndicales inscrites au cartel cantonal était au 1^{er} janvier 1930 de 13,687 en augmentation de 1043 membres sur l'année précédente.

Le cartel syndical a déployé une grande activité dans le domaine de la politique sociale. Son influence grandit constamment dans le canton.

A l'Etranger.

AUTRICHE. Selon des renseignements reçus par la Fédération syndicale internationale de sa centrale autrichienne, le mouvement syndical comptait dans ce pays un total de 999,137 adhérents au 31 décembre 1928. A la fin de 1927, ce chiffre était de 963,550, de sorte qu'il s'est produit en 1928 une avance de 35,587 membres ou de 3,7 pour cent.

Il existe en Autriche des syndicats libres, confessionnels, neutres et nationalistes. A la fin de 1928, les syndicats libres avaient 806,268 membres (792,762 à la fin de 1927), ce qui équivaut à plus de 80 pour cent des effectifs globaux. Sur ce nombre 766,168 syndiqués (772,762 à la fin de 1927), ou plus de 76 pour cent, faisaient partie de la centrale nationale, affiliée à la F.S.I.

Les organisations confessionnelles groupaient 100,987 membres ou approximativement 10 pour cent du nombre total. Les syndicats neutres comptaient 45,000 membres ou 4,5 pour cent du total, tandis que pour leur part les organisations nationalistes avaient 46,882 membres ou 4,7 pour cent du total.

CUBA. A la date du 31 décembre 1928, le mouvement syndical cubain comptait 71,186 membres au total. Sur ce nombre 55,186 membres appartenaient au mouvement syndical libre (contre 28,581 à la fin de 1927). La Federación Cubana del Trabajo, la centrale syndicale libre, bien qu'elle soit au fond plus un office national qu'une organisation nationale, comptait 40,406 membres, cependant que les 14,780 autres se partageaient entre la Fédération des cheminots (12,780) et celle de l'alimentation (2000).

En dehors des syndicats libres on trouve à Cuba des organisations communistes, dont on peut évaluer les effectifs à 16,000 membres. La Confederación Nacional Obrera de Cuba, la centrale communiste affiliée à l'Internationale syndicale rouge, ne compte que 4000 membres (répartis entre 7 organisations), les autres 12,000 communistes appartenant à l'organisation des ouvriers du tabac. Signalons que cette dernière a fortement régressé au cours de 1929 et qu'elle ne compte plus que 2058 membres cotisants, nous dit le service de presse de la F.S.I.

La centrale syndicale libre compte, on l'a vu plus haut, 40,406 membres; cinq unions nationales se partagent 24,533 membres et 32 unions locales les 15,866 membres restants. Les principales organisations nationales sont celles des gens de mer (11,935 membres), des ouvriers du sucre (5103) et des métallurgistes (3907). Les professions suivantes ont la plus forte représentation dans les unions locales: Ouvriers industriels (3672), charpentiers (3257) et maçons (2374).

HOLLANDE. Le bulletin mensuel de la Fédération des syndicats néerlandais, affiliée à la F.S.I., annonce qu'au 1^{er} octobre dernier cette organisation comptait 251,559 membres contre 220,545 au 1^{er} janvier 1929. Il s'est donc produit une augmentation d'à peu près 31,000 membres en neuf mois ou de plus de 14 pour cent. La centrale néerlandaise dépasse ainsi le quart de million de membres.

HONGRIE. Le mouvement syndical hongrois comptait au 31 décembre 1928 au total 135,678 membres dont 124,378, c'est-à-dire le 90 pour cent, adhérent à la centrale syndicale affiliée à la Fédération syndicale internationale

d'Amsterdam. Il existe en outre en Hongrie une organisation confessionnelle avec 10,000 membres, une organisation syndicaliste avec 300 membres et une organisation nationaliste (réveil hongrois) avec 1000 membres.

LETONIE. D'après les renseignements fournis par la centrale syndicale lettone affiliée à la Fédération syndicale internationale, le mouvement syndical, sans distinction de tendance, comptait 37,888 membres au 31 décembre 1928; ce total était de 34,032 à la fin de 1927. Il s'est donc produit 3856 affiliations nouvelles, ce qui représente une avance de 11,3 pour cent.

En Lettonie il y a des syndicats libres, communistes, nationalistes et jaunes.

Sur le nombre total de syndiqués 25,888 (22,732 fin 1927) appartiennent au mouvement syndical libre, et sur ce nombre encore 21,888 (18,732 fin 1927) font partie de la centrale nationale affiliée à la F.S.I.

Les organisations communistes comptaient 4500 membres (5000 fin 1927) et les organisations nationalistes et jaunes 7000 (6300 fin 1927).

SUÈDE. Selon des informations fournies par la centrale suédoise affiliée à la F.S.I., l'ensemble des syndicats suédois comptait 564,009 membres au 31 décembre 1928 (529,974 en 1927); il y a donc avance de 34,000 nouvelles recrues, ou de 6 pour cent.

Il y a en Suède des organisations syndicales libres et des groupements syndicalistes; c'est tout. Les syndicalistes ont fort peu d'importance; à la fin de 1928 ils avaient 19,600 membres contre 37,000 en 1927; ils ont donc éprouvé un recul de plus de 17,000 membres (46 pour cent).

L'orientation syndicale libre réunit 544,409 affiliés contre 492,974 à la fin de 1927. Il y a donc eu gain de 51,435 membres en 1928, ou de 10,4 pour cent. La centrale affiliée à la F.S.I. comptait 469,409 membres (437,947 à la fin de 1927); le reste du mouvement syndical libre avait 75,000 membres à la même date (55,000 à la fin de 1927).

Education ouvrière

À la centrale suisse d'éducation ouvrière.

La commission centrale suisse d'éducation ouvrière s'est réunie à Berne, le 10 février dernier. Les membres suivants ont pris part à cette séance: Peter Bratschi, Paul Gruber, Madame Hänni, Auguste Huggler, Victor Lang, Martin Meister, H. Oprecht, Albert Redard, Charles Schürch, Max Weber et Madame Wollermann. Constant Frey et les camarades Moser et Rupf s'étaient fait excuser.

Le rapport du secrétariat mentionnait qu'un appareil pour *projection*, dit «Filmoscope», est en possession du secrétariat de la Suisse romande, Paul Gruber, Rosière 4, Neuchâtel, avec un beau choix de films. Cet appareil est à la disposition des centres d'éducation moyennant une modeste location. Un arrangement spécial est prévu dans certains cas pour les centres dont les ressources sont très limitées.

Un appareil cinématographique a été acheté conformément à la décision prise dans une séance antérieure. Un employé du Bureau de l'Union syndicale suisse a été initié au fonctionnement de l'appareil, lors d'un cours suivi à cet effet à Zurich. Cet opérateur est également à la disposition des centres d'éducation.

Le programme pour l'année 1930 a été établi comme suit:

1^o Contrôle et développement de l'activité éducative des organisations ouvrières.